

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	53	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Absents excusés :	14	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Pouvoirs :	10	janvier 2024, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Christian RISS, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÉS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **26 JAN. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **26 JAN. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE PRESIDENT D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié disposant que l'exécutif de la collectivité territoriale, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- Est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,
 - ✓ De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ;
 - ✓ De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Peut, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'article L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est applicable aux établissements publics intercommunaux ;

Considérant que cette autorisation donnée à la Présidente permet de ne pas prendre de retard pour la réalisation d'opérations réalisées avant le vote du Budget primitif 2024 ;

Rappelant que le montant budgétisé au budget primitif 2023 pour les dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour :

- Le **budget général** est de 5 776 244.91 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 1 444 061.22 € ;
- Le budget annexe « **collecte des ordures ménagères / déchetteries** » est de 720 645.16 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 180 161.29 € ;
- Le budget annexe « **centre aqualudique** » est de 1 050 930.51 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 262 732.62 € ;
- Le budget annexe « **aire d'accueil des gens du voyage** » est de 462 479.65 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 115 619.91 € ;
- Le budget de la « **régie de distribution de chaleur** » est de 298 964.90 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 74 741.22 € ;
- Le budget annexe « **pôle patrimoine** » est de 619 034.81 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 154 758.70 € ;
- Le budget annexe « **Maisons territoriales de santé** » est de 1 454 033.76 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 363 508.44 € ;
- Le budget annexe « **enseignement/diffusion artistique – lecture publique** » est de 72 445.21 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum s'élevant à 18 111.30 € ;
- Le budget annexe « **aménagement et restauration d'ouvrages pour compte de tiers** » est de 1 547 849.25 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum de 386 962.31 € ;
- Le budget annexe « **ateliers de découpe et de transformation** » est de 68 558.50 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2024 un montant maximum de 17 139 € ;

Précisant les dépenses d'investissement du budget général concernées qui pourraient être les suivantes :

BUDGET GENERAL

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 95 Chapitre 21	Pool secrétaire de mairie - véhicule	24 000 €
Opération 26 Chapitre 23	Belvédère et abords du Clap	135 000 €
Opération 83 chapitre 20	Etude de solarisation du patrimoine public - commune de Pierrefort	36 000 €
Opération 107 chapitre 21	Serveur informatique Saint-Flour Communauté - divers logiciels SIG	25 000 €
Opération 86 chapitre 21	Aménagements et embellissement de points de regroupement	60 000 €
Opération 80 chapitre 20	Etude Eau/Assainissement : Préfiguration du service	78 000 €
Opération 18 chapitre 21	Parking Beuredon : réfection de la cour du centre technique intercommunal de Chaudes Aigues	17 000 €
Opération 51 chapitre 21	Aménagement du pôle Enfance - RPE	21 000 €
Opération 110 chapitre 20	Habitat - aide aux travaux et Suivi animation	165 000 €
Opération 71 chapitre 20	OT Moulin Juéry Chaudes Aigues - CT/SPS	15 000 €
Opération 54 chapitre 20 et 2	Sentier des maquisards	73 000 €
TOTAL		649 000 €

ORDURES MENAGERES

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 13 chapitre 21	Achats bacs OM	21 000 €
Opération 19 chapitre 21	Déchetterie de Chaudes Aigues	9 600 €
TOTAL		30 600 €

REFECTION TOITURE CENTRE AQUALUDIQUE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 101 - article 2313	Réfection de la toiture	262 000 €
	Divers matériel Urgent	1 100 €
TOTAL		263 100 €

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
-----------------------	-------	-------------

Opération 101 - article 2313	Travaux - remise en état des dégradations	79 200 €
------------------------------	---	----------

POLE PATRIMOINE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 16 - article 2031	Ecomusée - maîtrise d'œuvre 1 ^{re} phase	64 000 €

MAISONS TERRITORIALES DE SANTE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 101 - chapitre 21	Modification électrique PTS (bureau sage-femme)	3 000 €

ENSEIGNEMENT / DIFFUSION ARTISTIQUE - LECTURE PUBLIQUE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 2303 chapitre 23	Réaménagement de l'accueil - CT CSPS Conservatoire	7 800 €

AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 458101 chapitre 45	Travaux Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère	210 000 €

ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 14 chapitre 21	Porte chambre froide	8 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2024 de Saint-Flour Communauté dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2024 de Saint-Flour Communauté.

POUR : 61 VOIX

ABSTENTION : 1 (MME Ghislaine DELRIEU)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Philippe DE LAROCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD



La secrétaire de séance,

Marine NEGRE